



Quimperlé, le 19 février 2026

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

La Confédération Mer et Liberté (CML) attire solennellement votre attention sur l'accumulation de contraintes, parfois arbitraires, qui pèsent aujourd'hui sur plus de deux millions de citoyens pratiquants la pêche en mer et la plaisance, toutes catégories sociales et générations confondues, et représentant un secteur économique de plus de 4 milliards €.

À l'image en son temps de la taxe intérieure, goutte d'eau menant aux gilets jaunes, ou de la décision des 80 km/h, ce monde de la pêche en mer de loisir et de la plaisance est au bord de l'exaspération.

Quel est l'objectif, à la veille pourtant d'une succession d'échéances électorales majeures ?

Depuis deux ans, les plaisanciers ont subi :

- Le renforcement des quotas et des tailles minimales de nombreuses espèces.
- La réduction des périodes de pêche sur certaines catégories sans que chacun soit à la même enseigne.
- Une surtransposition nationale fréquente pour la plaisance de décisions prises à Bruxelles où la France est pourtant partie de ces décisions (bar, lieu jaune...).
- L'obligation d'enregistrement du pêcheur récréatif et la déclaration des captures des espèces sensibles (REC Fishing).
- Les évolutions fiscales récentes de taxe sur les bateaux qui vont surtout impacter les plus modestes (TEAMUP).
- Les incertitudes liées aux restrictions annoncées sur les matériaux traditionnels (notamment le plomb) sans étude scientifique avérée concernant les substituts.

📍 **Et aujourd'hui, comme en témoignent déjà sur les réseaux les innombrables et très vives réactions des pêcheurs en mer récréatifs, mais aussi les fabricants de matériels et de plusieurs élus pour qui l'impact est majeur, ici aussi la goutte qui fait déborder le vase :**

La volonté annoncée publiquement de la Ministre de la Mer d'imposer une limitation à **5 maquereaux par jour et par pêcheur**, ceci malgré les bases possibles connues d'un compromis fondé scientifiquement et montrant qu'un prélèvement de 8 à 10 maquereaux par jour par pêcheur plaisancier n'aura pas d'impact sur le stock, un pêcheur sortant en moyenne moins de 7 jours par an¹!

L'impact sur tout le littoral de cette décision, si elle était confirmée par le gouvernement, est explosif : le maquereau est l'espèce emblématique de l'univers de la pêche plaisance toutes générations confondues, alors qu'elle est ouvertement exploitée massivement et surpêchée par quelques bâtiments usines à l'échelle internationale. Une telle décision tue par la même occasion tout effort de concertation et de confiance entre partenaires.

📍 **Une accumulation de contraintes sans évaluation globale**

Les pêcheurs de loisir ne contestent pas la nécessité d'une gestion durable des ressources. Ils demandent une chose simple : **la proportionnalité, la transparence.**

¹ Selon le Comité International de l'Etude des Mers (CIEM)



Or, aucune évaluation publique consolidée n'a été présentée à nouveau pour démontrer tant la part exacte de la pêche de loisir dans les prélèvements globaux des ressources halieutiques, que la comparaison objective avec les volumes issus de la pêche industrielle.

Par exemple, cinq maquereaux représentent à peine 1 kg de poisson. **À l'échelle d'un stock international géré entre l'Union Européenne, la Norvège et le Royaume-Uni, l'effet biologique d'un tel niveau de restriction appliquée aux plaisanciers demeure hautement discutable. Le sentiment d'une écologie à deux vitesses**

Les volumes industriels se comptent en milliers de tonnes. Les volumes récréatifs se comptent en kilos par sortie.

De la même façon ; alors que tous les plaisanciers respectent l'interdiction de pêcher durant les périodes de reproduction de plusieurs espèces sensibles, ces mêmes poissons continuent à pouvoir être pêchés et commercialisés, y compris par la destruction durable de frayères ou via des navires usines, leur présence sur les étals renforçant incompréhension et ressentiment des plaisanciers.

Pourquoi une visibilité réglementaire qui se concentre toujours plus prioritairement sur les acteurs les plus modestes ? Ce décalage alimente un sentiment d'injustice et fragilise l'adhésion aux politiques publiques

Une demande claire de transparence

Monsieur le Président, nous vous demandons l'ouverture d'une **enquête publique nationale indépendante** visant à établir :

- Le poids réel de la pêche de loisir dans les prélèvements par espèce.
- La comparaison objectivée avec les volumes industriels.
- L'impact économique et territorial de la plaisance sur les communes littorales.
- L'évaluation cumulative des contraintes réglementaires et fiscales pesant sur le secteur.

Cette transparence est indispensable pour restaurer la confiance de centaines de milliers de plaisanciers électeurs qui se détournent progressivement, à l'aune de l'empilement des contraintes, des politiques publiques et des formes modérées du dialogue entre le citoyen et l'État.

Pour une écologie fondée sur les faits

La pêche plaisance représente plusieurs millions de pratiquants réguliers ou occasionnels et une réalité économique de plus de 4 milliards d'Euros.

Elle constitue sur le plan pratique :

- Un tissu associatif structuré.
- Des milliers d'emplois indirects.
- Une transmission culturelle, environnementale au plus près de la nature et de la chose maritime.
- Un lien social sur l'ensemble du littoral.

Elle ne peut devenir la variable d'ajustement de négociations internationales ni le symbole commode d'une politique environnementale déconnectée des ordres de grandeur réels. Une politique écologique forte doit être crédible, proportionnée et équitable.

Les accusations infondées d'un prélèvement par la plaisance de 20 à 30 % de la ressource halieutique, voire 66% pour le Lieu Jaune décrédibilisent le ministère de la transition écologique. Le dogme remplace la raison malgré de nombreux efforts de dialogue entre les usagers et les administrations concernées.



CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ
Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer, Récréatives et Sportives



En conclusion, nous vous demandons solennellement :

- La reconnaissance des efforts déjà entrepris par les pêcheurs en mer de loisirs
- Le réexamen à 10 de la limitation à 5 maquereaux qui constitue un symbole emblématique.
- Des quotas de poissons pour la pêche de loisir en cohérence avec son poids sur la ressource.
- L'abandon du projet d'augmentation de la taxe annuelle sur les engins motorisés à usage personnel (TAEMUP).
- L'application intégrale du règlement européen sans restriction par surtransposition nationale pour le bar et le lieu jaune.
- Un moratoire de 10 ans sur l'interdiction de l'usage du plomb en mer et au moins jusqu'à la parution d'études indépendantes comparées concernant la tenue à l'eau de mer des substituts envisagés par le ministère de l'écologie.
- L'ouverture d'un débat public transparent sur la place respective de la pêche de loisir et de la pêche industrielle.

Les pêcheurs plaisanciers, acteurs d'une activité populaire et responsable, souhaitent être des partenaires de l'État et des promoteurs de la transition maritime, non leurs boucs émissaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Monsieur Jean MITSIALIS
Co-Président

Monsieur Gérard PERODDI
Co-Président